

**BAIGNADES  
SAUVAGES INTERDITES**

**ATTENTION  
DANGER !**

QUELS SONT  
LES RISQUES ?



**DES BATEAUX  
JUSQU'À 60M DE LONG**

Très lourds, ils ne peuvent pas manœuvrer rapidement pour éviter des obstacles, comme des baigneurs.



**DES BLESSURES  
GRAVES**

En sautant des passerelles ou des ponts, vous risquez de heurter un objet reposant au fond du canal.



**LES PLANTES AQUATIQUES**

Elles peuvent s'entourer autour des corps et les bloquer au fond de l'eau.



**LE COURANT**

Les écluses provoquent un fort courant qui peut aspirer une personne au fond de l'eau.



**LA NOYADE**

Se baigner dans des zones non surveillées, c'est mettre sa vie en danger.



**Une aire de baignade surveillée et gratuite est ouverte à tous dans le bassin de la Villette ! Nagez-y en toute sécurité !  
Du 10 juillet au 22 août 2021.**



**PIQUEZ UNE TÊTE À  
LA  
B A I G N A D E  
BASSIN DE LA VILLETTE  
DU 10 JUILLET AU 22 AOÛT 2021**



Un espace de baignade  
gratuit, autorisé  
et surveillé  
par des maîtres-nageurs.



La qualité de l'eau  
du bassin est bonne,  
elle est quotidiennement  
contrôlée.

**INFOS PRATIQUES**

→ Ouvert de 11h à 20h30.

→ Gratuit.

→ Accessible aux personnes  
à mobilité réduite.

→ Accès par le quai de la Loire  
du bassin de la Villette

Métro : Riquet ligne 7, Laumière ligne 5  
Bus : Riquet ligne 54